

frais d huissier pour s etre deplacer

Par betty08, le 30/06/2009 à 13:18

bonjour

je recois a mon domicile 1 huissiers pour 1 amende impayée et de l honnorer dans les 48h je m empresse de lui apporter la preuve par mon virement fait 7 jours plus tot soit 1 mois apres avoir recu par la poste le montant de l amende et depuis lors sans lettre de rappel. il ignorer alors le paiment effectué. je decide alors de me rapprocher du creancier et me confirme le paiement ainsi un email envoyé aupres du service de recouvrement pour leur en informer soit 5 jours avant la visite a mon domicile la secretaire n a pas relever ou relayer le email aupres de qui le droit....70 euro est ajouter pour s etre deplacer ignorant que l affaire ete regler...qui doit payer? moi? le creancier ? ou l huissier pour avoir ignorer le email 5 jours avant son passage...merci d eclaircir